

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Recyclage des écotaxes en écoboni

Sur proposition de M.Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la plupart des arrêtés royaux qui devaient être pris en exécution de la loi réforme de l'impôt des sociétés.

Sur proposition de M.Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la plupart des arrêtés royaux qui devaient être pris en exécution de la loi réforme de l'impôt des sociétés.

Ainsi un arrêté royal définit les modalités de la procédure de ruling qui va garantir aux contribuables et candidats investisseurs une sécurité juridique renforcée. Un système alliant transparence, simplicité et souplesse est mis en place. Dans ce cadre l'administration précisera de manière liante sa position sur l'application de la législation fiscale, compte tenu du dossier qui lui est présenté. En d'autres mots, une possibilité de concertation préalable sera privilégiée chaque fois que les circonstances le permettent, par préférence à des actions de contrôle a posteriori. La possibilité de constituer une réserve d'investissement immunisée tend à encourager l'autofinancement des PME et vise à stimuler l'investissement sur fonds propres en particulier des petites entreprises. Un des arrêtés approuvés permet de conserver le bénéfice de l'exonération de la réserve d'investissement en cas de réorganisation de sociétés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>